

MAIRIE DE CLAVIERS

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Séance du 5 décembre 2022

N° 54/2022

L'an deux mille vingt-deux et le cinq du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 28 novembre 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Didier VALENTI, Philippe COLLIGNON, Jean-Paul CAVALIER, Guillaume CASCIARI, Ange CASTELLOTTI, Pauline MOUGENOT, Stéphane ROQUET (arrivé en cours de séance), Manuel BARON, Armelle COLIN.

EXCUSES : Joseph VALPARAISO, Frédéric GERST, Laurette GUIGOU, Vincent GUIGOU, Carol IVARS,

PROCURATIONS : Joseph VALPARAISO donne procuration à Jean-Paul CAVALIER.
Carol IVARS donne procuration à Pauline MOUGENOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline MOUGENOT.

Convention cinéma 2023 avec la Ligue de l'Enseignement / Fédération des Œuvres Laïques (FOL)

La Ligue de l'Enseignement / FOL propose la signature d'une convention de partenariat cinéma itinérant.

Le nombre de séances est fixé à quatre projections dont deux en plein-air et deux en salle.

La Ligue de l'Enseignement / FOL s'engage :

- à fournir le matériel nécessaire au bon déroulement des projections ainsi que la mise à disposition d'un opérateur – projectionniste dûment formé,
- à fournir la programmation au plus tôt ainsi que tout le matériel publicitaire (affiches),
- à réaliser les différentes tâches relatives aux déclarations (CNC,...), tenue de cahier de caisse, gestion des billetteries.

La commune s'engage à mettre une salle à disposition et à verser une participation financière annuelle s'élevant à 1 188.64 € pour 4 jours d'intervention.

Le prix des entrées est fixé à 6 € et sera encaissé par la FOL.

La convention est établie pour une année (du 01.01.2023 au 31.12.2023).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat cinéma itinérant avec la Ligue de l'Enseignement / FOL pour l'année 2023.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 article 6228.

Fait et délibéré à Claviers les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES

